

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 28/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Du 25/04/2026****OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq avril à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric MALHERBE.

Étaient présents : Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, Magali AUREL, Lucile CHAIDRON

Étaient absents : , Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°20/2026.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux des taxes locales pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention les taux des taxes pour l'année 2026 :

‣ Taxe foncière (bâti)	28.34
‣ Taxe foncière (non bâti)	57.99
‣ Taxe d'habitation	7.58

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Le Secrétaire de séance,
Nicolas PERRET,

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 25 avril 2026

Le Maire
Eric MALHERBE

